

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 10 novembre 2020, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de mai 2020 sous la présidence de la République d'Estonie (voir annexe).

Ce récapitulatif a été établi par la Mission permanente de la République d'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Bien que les autres membres du Conseil aient été consultés, il n'a pas vocation à représenter les vues du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sven **Jürgenson**



**Annexe à la lettre datée du 10 novembre 2020 adressée  
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations  
Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité  
sous la présidence de la République d'Estonie (mai 2020)**

**Introduction**

Au cours du mois de mai 2020, le Conseil de sécurité a tenu 30 séances publiques ou privées par visioconférence, les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ayant empêché la tenue de séances en personne. En outre, il a tenu deux réunions organisées selon la formule Arria et un dialogue interactif informel.

Les membres du Conseil ont adopté cinq résolutions et se sont entendus sur trois déclarations à la presse et quatre éléments destinés à la presse.

Parmi les réunions importantes organisées sous la présidence de l'Estonie, on peut citer : une réunion publique de haut niveau organisée selon la formule Arria le 8 mai, sur le thème « Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen – leçons de l'histoire sur la prévention de nouvelles atrocités, responsabilité du Conseil de sécurité » ; une séance publique sur les méthodes de travail du Conseil, tenue par visioconférence le 15 mai ; une séance publique organisée selon la formule Arria sur le thème « Cyberstabilité, prévention des conflits et renforcement des capacités », tenue le 22 mai ; une séance publique de haut niveau sur la protection des civils en période de conflit armé, tenue par visioconférence le 27 mai ; une séance publique sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales (Union européenne), tenue par visioconférence le 28 mai.

Au cours du mois de mai, malgré les problèmes posés par la pandémie de COVID-19, le Conseil de sécurité a poursuivi ses travaux grâce à la mise en place de nouvelles méthodes de travail temporaires dès le mois de mars. Les méthodes de travail pour le mois de mai ont été présentées dans une lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2020 (S/2020/372). Le Conseil a continué de tenir des séances publiques et privées en visioconférence sur la plateforme virtuelle dédiée à cet effet, sur la base du programme de travail non officiel qui a été publié sur son site Web. On trouvera des détails supplémentaires sur les méthodes de travail appliquées au cours du mois de mai dans la dernière section du présent récapitulatif.

**Afrique**

*Libye*

Le 5 mai, le Conseil a tenu une séance publique en visioconférence, au cours de laquelle il a entendu un exposé de la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda. La Procureure a souligné qu'en dépit des contraintes inévitables découlant de la pandémie de COVID-19, l'équipe de la Cour pénale internationale en Libye poursuivait ses activités judiciaires et ses enquêtes. Elle a également mis en relief les problèmes de la détention arbitraire et le nombre croissant de cas de disparition forcée et de discours de haine. Elle a noté que Saïf al-Islam Kadhafi était un fugitif et que le mandat d'arrêt contre lui restait valable, et souligné que la Libye restait tenue d'arrêter Saïf al-Islam Kadhafi et de le remettre à la Cour. Elle a également rappelé que les mandats d'arrêt délivrés contre Al-Tuhamy Mohamed Khaled et Mahmoud Mustafa Busayf al-Werfalli n'avaient pas encore été exécutés.

Les membres du Conseil ont dit qu'il était nécessaire de mettre fin à l'impunité des crimes graves afin de parvenir à une solution durable et pacifique de la crise en Libye, salué le rôle joué à cet égard par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et encouragé les États concernés à collaborer avec la Cour. Le représentant de la Libye a également fait une déclaration devant le Conseil.

Le 19 mai, le Conseil a tenu en visioconférence une séance publique suivie d'une séance privée sur la Libye. Il a entendu un exposé de Stephanie T. Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, qui a informé le Conseil de la détérioration de la situation en matière de sécurité en Libye et a déploré l'intensification des combats, malgré les efforts déployés par la MANUL et l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu immédiat pour permettre aux Libyens de répondre à la menace commune de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'augmentation des tirs indirects dans les zones urbaines qui exacerbait les souffrances des civils. Elle a demandé au Conseil d'exercer une pression cohérente et crédible sur les acteurs régionaux et internationaux qui alimentaient le conflit. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant aux violations de l'embargo sur les armes et aux nouvelles escalades sur le terrain. Ils ont demandé aux parties de désamorcer le conflit et de permettre l'accès de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin.

### *Somalie*

Le 21 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), James Swan, le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Francisco Caetano José Madeira, et la Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU, Agnès Marcaillou, ont présenté au Conseil des exposés sur la situation dans le pays.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie a fait le point sur l'exécution du mandat de la MANUSOM, l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays, les préparatifs des élections et les répercussions de la pandémie de COVID-19 en Somalie. Le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine a rendu compte de la mise en œuvre du plan de transition et des opérations de l'AMISOM. La Directrice du Service de la lutte antimines a informé le Conseil de la menace liée aux engins explosifs improvisés dans le pays, des travaux menés par le Service et des besoins de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne à cet égard.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés sur le front politique et en matière de sécurité, ont appelé à la coopération entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, rendu hommage à la MANUSOM, à l'AMISOM et à tous les acteurs qui œuvraient à l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie et se sont dits inquiets des conséquences de la pandémie de COVID-19 en Somalie. Le représentant de la Somalie a indiqué que le Gouvernement fédéral somalien s'était attelé à un programme de réforme ambitieux, qui comprenait la réforme de l'appareil de sécurité et de l'économie. Il a également évoqué les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Il a souligné l'engagement du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des priorités nationales.

Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2520 \(2020\)](#), dans laquelle il a prorogé le mandat de l'AMISOM jusqu'au 28 février 2021. Le représentant du Gouvernement somalien a présenté une déclaration écrite lors de l'adoption de la résolution.

## Soudan et Soudan du Sud

Le 14 mai, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2519 \(2020\)](#) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) jusqu'au 15 novembre 2020.

Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2523 \(2020\)](#), par laquelle il a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 3 juin 2020 et annoncé son intention de se prononcer sur l'avenir de la MINUAD et de son mécanisme de suivi d'ici le 3 juin.

Le 29 mai, le Conseil a adopté, par 12 voix pour, aucune contre et trois abstentions (Chine, Fédération de Russie et Afrique du Sud), la résolution [2521 \(2020\)](#), par laquelle il a reconduit jusqu'au 31 mai 2021 les mesures de sanction et prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021 le mandat du Groupe d'experts.

## Burundi

Le 29 mai, à la demande de l'Afrique du Sud, du Niger, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Tunisie, le Conseil a examiné les élections qui se déroulaient au Burundi. Au cours de la séance, les membres du Conseil se sont entendus sur des éléments de presse appelant toutes les parties prenantes à préserver un climat pacifique et à continuer d'utiliser des moyens pacifiques et légaux pour résoudre toute question pouvant découler du processus électoral.

## Mali

Le 11 mai, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse sur l'attaque lancée contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les membres du Conseil de sécurité ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attaque perpétrée le 10 mai contre un convoi de la MINUSMA, à Aguelhoc, au cours de laquelle trois soldats de la paix tchadiens ont été tués et quatre autres blessés.

## Moyen-Orient

### *Iraq*

Le 12 mai, le Conseil a tenu en visioconférence une séance publique suivie d'une séance privée sur l'Iraq. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Jeanine Hennis-Plasschaert, a fait une déclaration sur l'évolution de la situation en Iraq et présenté les deux derniers rapports trimestriels du Secrétaire général, l'un sur la MANUI ([S/2020/363](#)) et l'autre sur la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, dont les archives nationales ([S/2020/358](#)). Elle a réaffirmé le soutien de la MANUI aux autorités iraqiennes face à plusieurs problèmes, notamment les difficultés sur les plans politique, social et économique et la situation en matière de sécurité, ainsi que la propagation de la pandémie de COVID-19 et la chute des prix du pétrole. Le Représentant permanent de l'Iraq a également participé à la séance et fait une déclaration.

Les membres du Conseil ont salué la formation d'un nouveau gouvernement iraquien et réaffirmé leur appui aux efforts déployés par l'Iraq pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et favoriser le développement économique et social. Ils ont également salué les efforts que faisait le Gouvernement iraquien pour mettre en œuvre des réformes destinées à répondre aux demandes légitimes du peuple iraquien et organiser des élections anticipées libres et régulières après la mise au point de la nouvelle loi électorale. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il importait de

respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et qu'il fallait continuer à lutter contre le terrorisme, y compris contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Ils ont également examiné l'évolution de la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus.

Un communiqué de presse du Conseil de sécurité a été publié le 13 mai, saluant la formation d'un nouveau gouvernement iraquien.

Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2522 \(2020\)](#), dans laquelle il a prorogé le mandat de la MANUI jusqu'au 31 mai 2021.

## **Liban**

Le 4 mai, le Conseil a tenu en visioconférence une séance privée sur le Liban pour examiner le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 18 février 2020 ([S/2020/195](#)). Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Coordonnateur spécial pour le Liban, Ján Kubiš, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix. Les intervenants ont noté que la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) était restée relativement calme, malgré les tensions persistantes le long de la Ligne bleue.

Après la séance, les membres du Conseil de sécurité ont adopté des éléments destinés à la presse, dans lesquels ils ont salué les efforts importants déployés constamment par la FINUL pour maintenir le calme le long de la Ligne bleue et sa coopération avec l'Armée libanaise en vue d'étendre le contrôle de l'État libanais sur l'ensemble du territoire, et souligné à quel point il importait que la FINUL puisse s'acquitter de son mandat.

Le 13 mai, le Conseil a tenu une séance privée en visioconférence pour examiner le trente et unième rapport semestriel du Secrétaire général ([S/2020/329](#)) sur l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary A. DiCarlo. La Secrétaire générale adjointe a noté que la résolution n'avait pas été pleinement appliquée, car les groupes armés continuaient d'éviter le désarmement.

Après la séance, les membres du Conseil de sécurité ont adopté des éléments de presse, dans lesquels ils ont rappelé l'importance d'appliquer pleinement la résolution [1559 \(2004\)](#), qui exige le désarmement de tous les groupes armés au Liban. Ils ont rappelé que les violations de la souveraineté libanaise, par voie aérienne et terrestre, devaient cesser immédiatement.

### *La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne*

Le 20 mai, le Conseil a tenu en visioconférence une séance publique suivie d'une séance privée sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nikolay Mladenov, a fait une déclaration, réitérant l'appel adressé aux dirigeants israéliens et palestiniens, ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux, en faveur de la création des conditions propices à la relance de négociations constructives entre Israéliens et Palestiniens. Il a mis en garde contre la menace de l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie et demandé que des efforts soient faits pour préserver la possibilité d'une solution négociée à deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux sur la question. Il a également relayé l'appel du Secrétaire général à s'opposer aux mesures unilatérales qui feraient entrave aux efforts diplomatiques déployés pour créer des conditions propres à ramener Israéliens et Palestiniens à la table des

négociations, mis l'accent sur la situation concernant la pandémie de COVID-19 et pris note des inquiétudes quant à la capacité du secteur de la santé palestinien de faire face à une éventuelle augmentation brutale du nombre de cas, en particulier à Gaza. Il a également informé le Conseil de la situation sur le terrain, notamment des récents cas de violence et de démolition de structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est. Les membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité de soutenir les mesures visant à créer les conditions d'une reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens sur la base de paramètres convenus au niveau international. Les membres ont également exprimé leur soutien à la solution des deux États et fait part de leurs préoccupations concernant les mesures unilatérales.

*La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)*

Un dialogue interactif informel a eu lieu le 12 mai sur la question de l'utilisation des armes chimiques en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Fernando Arias, et du Coordinateur de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, Santiago Oñate. La Secrétaire générale adjointe a indiqué que les efforts visant à clarifier les questions en suspens liées à la déclaration initiale d'armes chimiques de la République arabe syrienne n'avaient guère progressé. Elle a fait le point sur les travaux du Secrétariat technique de l'OIAC et sur ses mécanismes d'enquête. Le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a expliqué comment l'OIAC avait adapté ses activités face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 et a commenté le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification publié par le secrétariat de l'OIAC le 8 avril 2020. Le Coordinateur de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a donné un aperçu du travail d'enquête qui a abouti à l'élaboration du premier rapport de l'Équipe, ainsi que des conclusions auxquelles celle-ci est parvenue.

Le 18 mai, le Conseil a tenu une séance publique en visioconférence sur la situation politique en République arabe syrienne. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen. L'Envoyé spécial a indiqué au Conseil que la situation n'avait guère évolué sur le plan politique, mais qu'il restait en contact étroit avec les coprésidents de la Commission constitutionnelle et les membres de la Commission issus de la société civile et était prêt à convoquer à Genève une troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dès que les conditions de voyage dans le monde le permettraient. Il a également noté que le cessez-le-feu dans le nord-est du pays tenait bon, malgré les problèmes que posent les groupes radicaux actifs dans la région. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux efforts constants de l'Envoyé spécial visant à faire avancer le processus politique. Ils ont appelé toutes les parties syriennes à s'engager de manière constructive par le biais de la Commission constitutionnelle pour parvenir à une paix durable et réaffirmé leur attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

Le 19 mai, le Conseil a tenu une séance publique en visioconférence sur la situation humanitaire en République arabe syrienne, au cours de laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock. La République arabe syrienne, la République islamique d'Iran et la Turquie ont également participé à la réunion.

Le Secrétaire général adjoint a examiné les opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front. Il s'est dit préoccupé par l'aggravation de la situation humanitaire dans toute la République

arabe syrienne et a souligné les difficultés posées par la pandémie de COVID-19. Il a souligné que l'action humanitaire devait pouvoir traverser aussi bien les frontières que les lignes de front pour atteindre tous les Syriens en temps utile.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant à la situation humanitaire et appelé toutes les parties à assurer un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave à toutes les populations touchées. Ils ont réaffirmé leur soutien au personnel humanitaire des Nations Unies, qui fournit une aide à des millions de personnes à travers la Syrie.

#### *La situation au Moyen-Orient (Yémen)*

Le 14 mai, le Conseil de sécurité a tenu en visioconférence une séance publique suivie d'une séance privée sur la situation au Moyen-Orient (Yémen). Des exposés ont été présentés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, et le Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Ramesh Rajasingham.

L'Envoyé spécial a informé le Conseil de l'avancée des négociations en cours avec le Gouvernement du Yémen et Ansar Allah concernant les accords proposés par l'ONU quant à l'instauration d'un cessez-le-feu national, l'adoption de mesures humanitaires et économiques et la relance du processus politique, ainsi que de la situation militaire préoccupante au Yémen, et de la situation dans le sud où les tensions militaires sont en hausse.

Le Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires a fait le point sur les cinq priorités générales de l'intervention humanitaire au sens large, à savoir la protection des civils, l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire, le financement, l'économie et les progrès vers la paix. Il s'est inquiété des sombres perspectives humanitaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et s'est fait l'écho des appels que le Secrétaire général, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations avaient lancés récemment à la connaissance de l'autre et à la cohésion sociale plutôt qu'à la rumeur et à la désignation de boucs émissaires. Il a également noté les difficultés auxquelles est confronté le personnel humanitaire, notamment les restrictions continues à l'acheminement de l'aide et la pénurie de financement.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les hostilités en cours et ont exprimé leur appui aux efforts menés par l'Envoyé spécial pour parvenir à des accords sur le cessez-le-feu, les mesures humanitaires et économiques et la relance du processus politique. Ils ont également appelé le Gouvernement yéménite et le Conseil de transition du Sud à désamorcer les tensions militaires et engager un dialogue en application de l'Accord de Riyad. Au cours de la séance privée en visioconférence, les membres du Conseil ont eu une discussion avec le Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et Président du Comité de coordination du redéploiement, le général de corps d'armée Abhijit Guha, ainsi qu'avec l'Envoyé spécial du secrétaire général pour le Yémen et le Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires. Après la séance ont été présentés des éléments de presse réitérant l'appui à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu au Yémen, exprimant des préoccupations concernant les hostilités en cours et soulignant le soutien à l'Envoyé spécial et aux négociations sur les propositions de l'ONU.

## Europe

### *Bosnie-Herzégovine*

Le 6 mai, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique en visioconférence sur la Bosnie-Herzégovine. Il a entendu un exposé du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, et de la Directrice exécutive de l'Initiative des jeunes en faveur des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, Irena Hasić.

Le Haut-Représentant a présenté son récent rapport semestriel sur la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et fait le point de la situation en Bosnie-Herzégovine en ce qui concernait l'épidémie de COVID-19. Il a salué le lancement, le 28 avril, par la présidence tripartite, d'un processus de mise en œuvre des 14 priorités clefs énoncées dans l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion du pays à l'Union européenne. Il a souligné que la Bosnie-Herzégovine devait par-dessus tout améliorer l'état de droit et la lutte contre la grande pandémie qu'est la corruption. À Mostar, les citoyens n'ont toujours pas le droit de vote aux élections municipales. Faute de l'adoption d'un budget de l'État pour 2020, il pourrait ne pas être possible de préparer les élections municipales prévues pour octobre.

La Directrice exécutive de l'Initiative des jeunes en faveur des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine a expliqué les lacunes du système éducatif bosnien et souligné que les jeunes avaient besoin d'outils, de mécanismes et d'éducation pour contribuer au changement et concrétiser leurs idées.

La majorité des membres du Conseil ont appelé la Bosnie-et-Herzégovine à poursuivre la mise en œuvre du programme de réformes, à respecter l'état de droit et à organiser des élections libres et régulières en octobre 2020. Ils ont souligné leur soutien aux aspirations de la Bosnie-Herzégovine à devenir membre de l'Union européenne.

## Asie

### *Myanmar*

Le 14 mai, le Conseil a tenu une séance privée en visioconférence sur le Myanmar. Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, Christine Schraner Burgener. L'Envoyée spéciale a informé le Conseil des faits nouveaux survenus récemment dans le pays, notamment des efforts de rapatriement du Myanmar et du Bangladesh, de la situation dans l'État rakhine et des répercussions de la COVID-19 au Myanmar.

### *Hong Kong*

Le 29 mai, le Conseil de sécurité a examiné l'évolution de la situation à Hong Kong au titre des « Questions diverses ».

### *Afghanistan*

Le 13 mai, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse sur les attaques terroristes perpétrées à Kaboul et Nangarhar (Afghanistan). Dans cette déclaration, les membres du Conseil de sécurité ont condamné avec la plus grande fermeté les attaques terroristes qui ont eu lieu le 12 mai à la clinique de Médecins sans frontières à Kaboul, au cours desquelles au moins 20 civils, dont des femmes et des enfants, ont été tués, et lors de funérailles dans la province de Nangarhar, qui ont causé la mort d'au moins 24 civils. Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement afghan. Ils ont réitéré l'appel lancé par le Secrétaire général pour un cessez-le-feu mondial



compte tenu de la pandémie de COVID-19 qui sévissait. Ils ont réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constituait l'une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales et ont souligné que les auteurs de ces actes de terrorisme inqualifiables et ceux qui les avaient organisés, financés ou commandités devaient être traduits en justice.

Ils ont rappelé que tous les États devaient combattre par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des autres obligations découlant du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, les menaces que les actes de terrorisme faisaient peser sur la paix et la sécurité internationales.

## **Amérique latine**

### *République bolivarienne du Venezuela*

Le 20 mai, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique en visioconférence pour examiner la situation en République bolivarienne du Venezuela, à la demande de la Fédération de Russie. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo. La Secrétaire générale adjointe a souligné que les tentatives de parvenir à une solution négociée avaient échoué en dépit d'importants efforts internationaux de médiation. La voie de la négociation semblait être bloquée. Se référant à la lettre du 13 mai 2020 (S/2020/399) adressée au Président du Conseil de sécurité par le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela concernant la récente incursion militaire au Venezuela, elle a souligné que les Gouvernements de la Colombie et des États-Unis d'Amérique, ainsi que le chef de l'opposition vénézuélienne, avaient nié toute implication dans l'opération.

La majorité des membres du Conseil ont réitéré la nécessité de trouver une solution politique à la situation actuelle, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Certains membres du Conseil ont souligné l'importance de fournir une aide humanitaire au Venezuela dans le respect des principes humanitaires.

## **Questions thématiques et autres questions**

### *Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 sur les méthodes de travail du Conseil*

Le 15 mai, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique en visioconférence sur la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail du Conseil parue sous la cote S/2017/507, sur le thème « Assurer la transparence, l'efficacité et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité ».

Le Conseil a entendu des exposés sur ses méthodes de travail faits par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, Inga Rhonda King, la Directrice exécutive de Security Council Report, Karin Landgren, et le professeur Edward C. Luck de la School of International and Public Affairs de l'Université Columbia. La Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, s'exprimant au nom du Groupe de travail, a déclaré que la capacité du Conseil à s'acquitter de son mandat avait été examinée à la loupe au cours de la période extraordinaire sans précédent. Elle a rappelé que les débats publics avaient été la principale occasion pour l'ensemble des Membres de l'ONU de peser sur les méthodes de travail du Conseil, et qu'un grand nombre d'interventions avaient été prises en considération par le Groupe de travail dans le passé. La Directrice exécutive de Security Council Report a abordé la question de la participation de l'ensemble des

Membres de l'ONU au renforcement de l'efficacité du Conseil. Elle a estimé que les meilleurs outils inspirés par la pandémie pourraient être conservés et développés, ce qui permettrait au Conseil de disposer de moyens plus agiles et plus réactifs pour interagir avec le monde dans son ensemble. Elle a expliqué que la technologie pouvait ouvrir des possibilités, notamment pour une collaboration plus dynamique avec le terrain au moyen de réunions virtuelles avec les différentes parties prenantes. Le professeur Luck a fait part de ses vues sur l'évolution des efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil au fil du temps. Il a estimé que la réflexion interne du Conseil concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'avait pas toujours mené à une amélioration de sa performance sur le terrain. Il a rappelé que le Groupe de travail était à l'avant-garde du mouvement de réforme. Il a soutenu qu'il faudrait déterminer si les mesures prévues dans les huit notes de la présidence adoptées en novembre 2019 étaient appliquées pleinement et fidèlement pour avoir une idée précise de la réussite de ses travaux.

Les membres du Conseil sont convenus que la pandémie de COVID-19 avait créé de nouveaux défis pour le fonctionnement quotidien du Conseil, et étaient à l'écoute de l'ensemble des Membres sur la manière d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. Le représentant du Viet Nam, en sa qualité de coordonnateur des 10 membres élus pour le mois de mai, a fait une déclaration dans laquelle il a souligné que le Conseil pourrait faire beaucoup pour mieux remplir son mandat et servir les aspirations de l'ensemble des Membres. Il devrait y avoir un plus grand partage des charges et une répartition plus égale du travail entre tous les membres du Conseil. Le représentant a soutenu que durant cette période extraordinaire, il fallait redoubler d'efforts pour garantir la capacité du Conseil à poursuivre ses travaux sans interruption, y compris ceux de ses organes subsidiaires, conformément aux procédures et pratiques normales. Les représentants des cinq membres permanents du Conseil ont également fait des déclarations au nom de leur pays.

Outre les membres du Conseil, 41 États Membres de l'ONU ont soumis leurs déclarations par écrit, certains au nom de groupes de pays. Ces déclarations ont été publiées en tant que document du Conseil de sécurité (S/2020/418).

### **Protection des civils en période de conflit armé**

Le Conseil a tenu son débat public annuel sur la protection des civils en période de conflit armé sous la forme d'une séance publique de haut niveau en visioconférence le 27 mai. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, et la lauréate du Prix Nobel de la paix, membre des Sages, Ellen Johnson Sirleaf, ont présenté des exposés.

Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2020/366). Il a fait le point de la situation en la matière, notant qu'en 2019, peu de progrès avaient été réalisés sur la question de la protection des civils et du respect du droit international. À cet égard, il a fait remarquer que la protection des civils devait être le fruit d'un effort conjoint des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales. Il a souligné qu'il importait de prendre de nouvelles mesures pour renforcer le respect des règles et du principe de responsabilité en matière de protection des civils. Il a aussi attiré l'attention sur les difficultés et les possibilités qui se présentaient en matière de protection des civils en période de conflit armé dans la prochaine décennie. Le Secrétaire général a également abordé les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la protection des civils, en notant la vulnérabilité particulière des personnes touchées par les conflits, et appelé à nouveau à un cessez-le-feu mondial. Il a répété

que les solutions politiques durables restaient le seul moyen de garantir que les civils restent à l'abri du danger.

Les intervenants ont évoqué les effets persistants des conflits sur les civils, exacerbés par la pandémie. Ils ont appelé à des mesures plus fortes pour faire respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en faveur de la protection des civils.

Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait poursuivre les efforts visant à protéger les civils en période de conflit armé et garantir le respect du droit international. Ils ont attiré l'attention sur les mesures prises par le Conseil et par les autorités régionales et nationales à cet égard. Les membres du Conseil ont également mis l'accent sur difficultés soulevées par la pandémie de COVID-19 pour la protection des civils. Les États non membres du Conseil ont été invités à présenter des déclarations écrites.

*Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales (Union européenne)*

Le 28 mai, le Conseil a tenu sa réunion annuelle sur le renforcement du partenariat avec l'Union européenne au titre du point de son ordre du jour relatif à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, a présenté un exposé au Conseil.

Le principal message du Haut Représentant était que l'Union européenne restait profondément attachée à l'ordre international fondé sur des règles, au multilatéralisme et à l'Organisation des Nations Unies et qu'en période de crise mondiale, il fallait que le Conseil de sécurité soit en mesure de prendre des décisions critiques, et non paralysé par des vetos et des luttes politiques internes. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Haut Représentant s'est concentré sur la situation au Sahel et la crise en Libye, l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, dite opération IRINI, et le conflit israélo-palestinien. Il a également attiré l'attention sur la situation en République arabe syrienne et la crise politique et humanitaire en République bolivarienne du Venezuela. Il a souligné que le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des pays resterait un élément clef des relations de l'Union européenne avec ses partenaires de l'Est. Il a également souligné que les femmes jouaient un rôle crucial dans la paix et la sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. Ils ont encouragé le renforcement de la coopération entre l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales.

*Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)*

Le 29 mai, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée en visioconférence pour examiner le rapport trimestriel du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Le Président a rendu compte au Conseil des activités menées par le Comité pendant la période du 28 février au 29 mai 2020.

*Réunions organisées selon la formule Arria*

Sous la présidence de l'Estonie, deux manifestations ont été organisés selon la formule Arria :

Le 8 mai, une réunion de haut niveau organisée selon la formule Arria a eu lieu sur le thème « Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen – leçons de l’histoire sur la prévention de nouvelles atrocités, responsabilité du Conseil de sécurité ».

La réunion a été présidée par le Ministre des affaires étrangères de la République d’Estonie, Urmas Reinsalu. Trois conférenciers y ont participé : le Haut Représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary A. DiCarlo, et Timothy Snyder, professeur d’histoire à l’Université Yale. À la suite des exposés, tous les membres du Conseil et 61 autres États Membres ont fait des déclarations. Quarante-cinq pays étaient représentés au niveau ministériel. Il s’agissait de la première réunion virtuelle du Conseil organisée selon la formule Arria ayant rassemblé un aussi grand nombre de participants de haut rang. Cette réunion a été accessible au public et diffusée en direct et en continu sur plusieurs plateformes pour que les travaux du Conseil de sécurité gagnent en transparence.

Cette réunion de haut niveau visait principalement à marquer le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale sur le sol européen et à offrir l’occasion d’une réflexion sur les mérites de l’ordre de l’après-guerre. L’objectif était non seulement de tirer les leçons du passé mais aussi de jeter un coup de projecteur sur les défis à venir et de faire le point sur les menaces que faisaient peser sur la sécurité les conflits en cours, en Europe et ailleurs. La réunion a été l’occasion de réaffirmer le point de vue selon lequel les défis mondiaux requièrent une action mondiale. Le multilatéralisme jouera un rôle de première importance dans le règlement des problèmes actuels et futurs.

Le 22 mai, l’Estonie a organisé une réunion selon la formule Arria sur la cyberstabilité, la prévention des conflits et le renforcement des capacités, en coopération avec la Belgique, l’Indonésie, le Kenya et la République dominicaine. Y étaient invités la Secrétaire générale adjointe pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, le Directeur général de l’Office de la cybersécurité de Singapour, David Koh, et le Premier Vice-Président et Directeur du Programme politique technologique au Centre d’études stratégiques internationales, James Lewis. Le Premier Ministre estonien, Jüri Ratas, a prononcé la déclaration liminaire et le Ministre estonien des affaires étrangères, Urmas Reinsalu, a souhaité la bienvenue aux intervenants et intervenantes.

L’objectif de cette réunion était d’offrir aux membres du Conseil une possibilité d’examiner les efforts déployés à l’échelle internationale en vue de mieux stabiliser le cyberspace et de prévenir les conflits dans le contexte des cybermenaces qui se faisaient jour. La réunion a offert l’occasion de renforcer la sensibilisation aux problèmes qui se posaient en la matière sous l’angle de la paix et de la sécurité internationales et de se pencher sur les mécanismes d’intervention mis en place aux niveaux mondial, régional et national pour réduire les cybermenaces et favoriser un comportement responsable des États.

#### *Méthodes de travail*

Compte tenu des circonstances sans précédent, l’objectif de la présidence était de permettre au Conseil de poursuivre ses travaux et de remplir son mandat dans toute la mesure du possible. Afin de promouvoir la transparence des travaux du Conseil, la présidence a partagé autant d’informations que possible avec l’ensemble des Membres de l’Organisation des Nations Unies et le grand public. Les méthodes de travail suivies pendant la présidence du mois de mai s’inscrivaient dans le prolongement des méthodes convenues par le Conseil dès le début de la situation actuelle sans précédent, c’est-à-dire en mars et avril, décrites dans les lettres de la

présidence datées du 27 mars 2020 (S/2020/253) et du 2 avril 2020 (S/2020/273). Pour le mois de mai, les méthodes de travail ont été présentées dans une lettre du Président datée du 7 mai 2020 (S/2020/372).

En mai, le Conseil a continué de tenir des réunions en visioconférence sur les points figurant dans le programme de travail non officiel publié sur son site Web. La présidence a poursuivi l'organisation de réunions publiques et privées en visioconférence dans l'esprit des différentes modalités de réunion utilisées par le Conseil en temps normal (débat, réunions d'information, consultations à huis clos, etc.). Toutes les séances publiques tenues en visioconférence en mai ont été intégralement retransmises par la télévision en ligne des Nations Unies. Les pays concernés par les débats, en particulier les pays visés à l'article 37 et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, pouvaient également y participer. La présidence a poursuivi la pratique consistant à compiler toutes les déclarations faites en séance publique et à publier les recueils ainsi constitués en tant que documents du Conseil. Les compilations issues des quelques séances publiques s'apparentant à des débats publics réguliers, à savoir le débat sur les méthodes de travail du 15 mai et le débat sur la protection des civils en période de conflit armé du 27 mai, comprenaient également des déclarations écrites d'autres États Membres de l'Organisation. L'adoption des résolutions du Conseil a continué à se faire par écrit, selon la procédure convenue en mars et décrite dans la lettre du Président datée du 27 mars 2020. L'adoption des résolutions a été signalée sur la page Web du Conseil et dans le programme de travail. La présidence a annoncé les résultats des votes sur l'adoption de résolutions lors de réunions publiques en visioconférence. La présidence a également exprimé le souhait que les organes subsidiaires du Conseil poursuivent leurs travaux, dans toute la mesure du possible.

Afin de promouvoir davantage la transparence et la collaboration avec le Conseil de sécurité, l'Estonie a tenu la réunion d'information régulière à l'intention des Membres de l'Organisation des Nations Unies au début du mois. Tout au long de sa présidence, l'Estonie a organisé des séances d'information publiques à l'intention de l'ensemble des Membres de l'Organisation et de ses médias, et de la société civile.

En outre, l'Estonie, la France et l'Allemagne sont convenues d'un document séparé sur les méthodes de travail à appliquer pendant leurs présidences consécutives en mai, juin et juillet. L'objectif était d'encourager le respect des bonnes pratiques recensées, en particulier celles décrites dans la note 507 (S/2017/507), afin d'utiliser de manière plus rationnelle le temps dont dispose le Conseil de sécurité, d'accroître sa transparence et de promouvoir l'interactivité et l'efficacité, notamment en veillant à ce que ses réunions soient fructueuses. Il s'agit notamment de mesures visant à renforcer les échanges lors des débats en donnant aux intervenants la possibilité de répondre aux déclarations, ainsi qu'à faire participer davantage de représentants de la société civile aux débats du Conseil.